

**DECISION n° 20160359 du 18 août 2016**

La Directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

Vu les articles R331-23 et R331-24 du code de l'environnement,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n° 2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu la délibération n°20140233 du conseil d'administration du 3 juillet 2014 définissant les règles administratives d'attribution de subvention au sein du Parc national des Cévennes,

Vu la délibération n°20160101 du 1<sup>er</sup> mars 2016 par laquelle le conseil d'administration a délégué à la directrice sa compétence en matière de subventions,

**décide ce qui suit :**

Les demandes de subvention mentionnées dans le tableau ci-annexé sont prorogées, sauf pour l'association Cévennes écotourisme pour laquelle il est émis un avis défavorable.

La Directrice de l'établissement public  
du Parc national des Cévennes

  
Anne LEGILE



DEMANDES DE PROROGATION SOUMISES A LA DECISION DE LA DIRECTRICE DE L'EP PNC

dossier	nom	objet	Montant attribué (en EUR)	date du bureau	date de notification	date théorique de fin des travaux (notification + 2 ans ou 5 ans si contrat patrimoine, sauf prorogation)	motif de prorogation	proposition : subvention prorogée jusqu'au	décision de la directrice de l'EP PNC
<u>14S108</u>	Commune de Robiac-Rochessadoule	Restauration d'une passerelle piétonnière	10 000,00	26/06/15	05/08/15	04/08/16	les travaux de rénovation de la passerelle ne pourront pas commencer avant l'automne 2016	04/08/2017	favorable
<u>14S119</u>	SARL SODEXCO grotte de la Cocalière	Réalisation et valorisation du sentier découverte de la grotte de la Cocalière	8 911,60	17/02/15	14/04/15	13/04/16	retard des travaux dû aux inondations	13/04/2017	favorable
<u>14S60</u>	Association Cévennes Ecotourisme	Accompagnement et évaluation des entreprises touristiques candidates à la signature de la charte européenne du tourisme durable - 2014, deuxième partie	8 000,00	10/06/14	07/08/14	06/08/16	l'opération n'a pu être réalisée dans le délai de deux ans	06/08/2017	défavorable
<u>15S35</u>	Office National des Forêts - Lozère	Construction d'un pont sur la Goudesche	1 902,00	26/06/15	05/08/15	04/08/16	les travaux ont débuté fin juillet 2015, mais ont été interrompus par l'épisode cévenol du 12 septembre. Les travaux étant programmés en période d'été, il n'est pas certain qu'ils soient terminés avant la date théorique de fin de travaux	04/08/2017	favorable

**DEMANDES DE PROROGATION SOUMISES A LA DECISION DE LA DIRECTRICE DE L'EP PNC**

dossier	nom	objet	Montant attribué (en EUR)	date du bureau	date de notification	date théorique de fin des travaux (notification + 2 ans ou 5 ans si contrat patrimoine, sauf prorogation)	motif de prorogation	proposition : subvention prorogée jusqu'au	décision de la directrice de l'EP PNC
<u>15S50</u>	Conservatoire d'espaces naturels Lozère	Connaissance et prise en compte des zones humides dans les politiques publiques en Lozère	6 700,00	26/06/15	05/08/15	04/08/16	le projet a pris un important retard, compte-tenu des difficultés pour aboutir à un plan de financement permettant sa bonne réalisation	04/08/2017	favorable
<u>15S73</u>	Commune de St Julien du Tournel	Rénovation d'une calade	2 282,40	26/06/15	05/08/15	04/08/16	les travaux ne pourront pas être réalisés avant l'automne 2016	04/08/2017	favorable
<u>15S74</u>	Commune de St Julien du Tournel	Restauration du pont de Coutinette	7 180,00	26/06/15	05/08/15	04/08/16	les travaux ne pourront être programmés qu'après l'accord des autres financiers	04/08/2017	favorable